



SAUVONS LES YVELINES
Association apolitique
pour la défense du Patrimoine et de l'Environnement
<http://www.sauvonslesyvelines.com>

L'AXE DE LIAISON
« MANTES – ST QUENTIN EN YVELINES »

OU

LA 4^{EME} ROCADE DE PARIS

Janvier 2010

Contact : Hôtel de Ville
Place de la Mairie
78 770 MARCQ

Mail : contact@sauvonslesyvelines.com

SOMMAIRE

PREAMBULE

A – LE PROJET TEL QU’IL NOUS EST PRESENTE

B- LE PROJET TEL QU’IL NOUS APPARAIT

1°/ Les écrits du Préfet de Région

2°/ Les actions du Conseil Général

- ✓ Le dialogue mené par le Conseil Général fin 2008 - début 2009
- ✓ La non-réponse au problème initial : désengorger les villages
- ✓ La décision du Conseil Général de stopper le projet à la N12
- ✓ Le manque de sérieux quant à la prise en compte des servitudes de terrain
- ✓ Le financement départemental d’un axe à vocation nationale

3°/ L’utilité discutable de créer un nouvel axe pour relier l’OIN « Seine Aval » à l’OIN « St Quentin - Massy Palaiseau-Versailles »

4°/ La transparence du projet final (méthode du « saucissonnage »)

C- COLLECTIF « SAUVONS LES YVELINES » : QUI SOMMES-NOUS ? QUE REFUSONS-NOUS ? QUE PROPOSONS-NOUS ?

1°/ Qui sommes-nous ?

2°/ Que refusons-nous ?

3°/ Que proposons-nous ?

PREAMBULE

Le projet de liaison « Mantes/St Quentin en Yvelines » existe de longue date puisqu'il était déjà inscrit au SDAURIF de 1976 sous le nom d'A88.

Depuis il a changé plusieurs fois de nom : « Axe Nord-sud », « Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre », « Liaison Mantes-St Quentin en Yvelines »... depuis l'article du Parisien du 8 septembre 2009, « Voie expresse de la Vallée de la Mauldre »... Mais le tracé de cet axe est toujours le même!

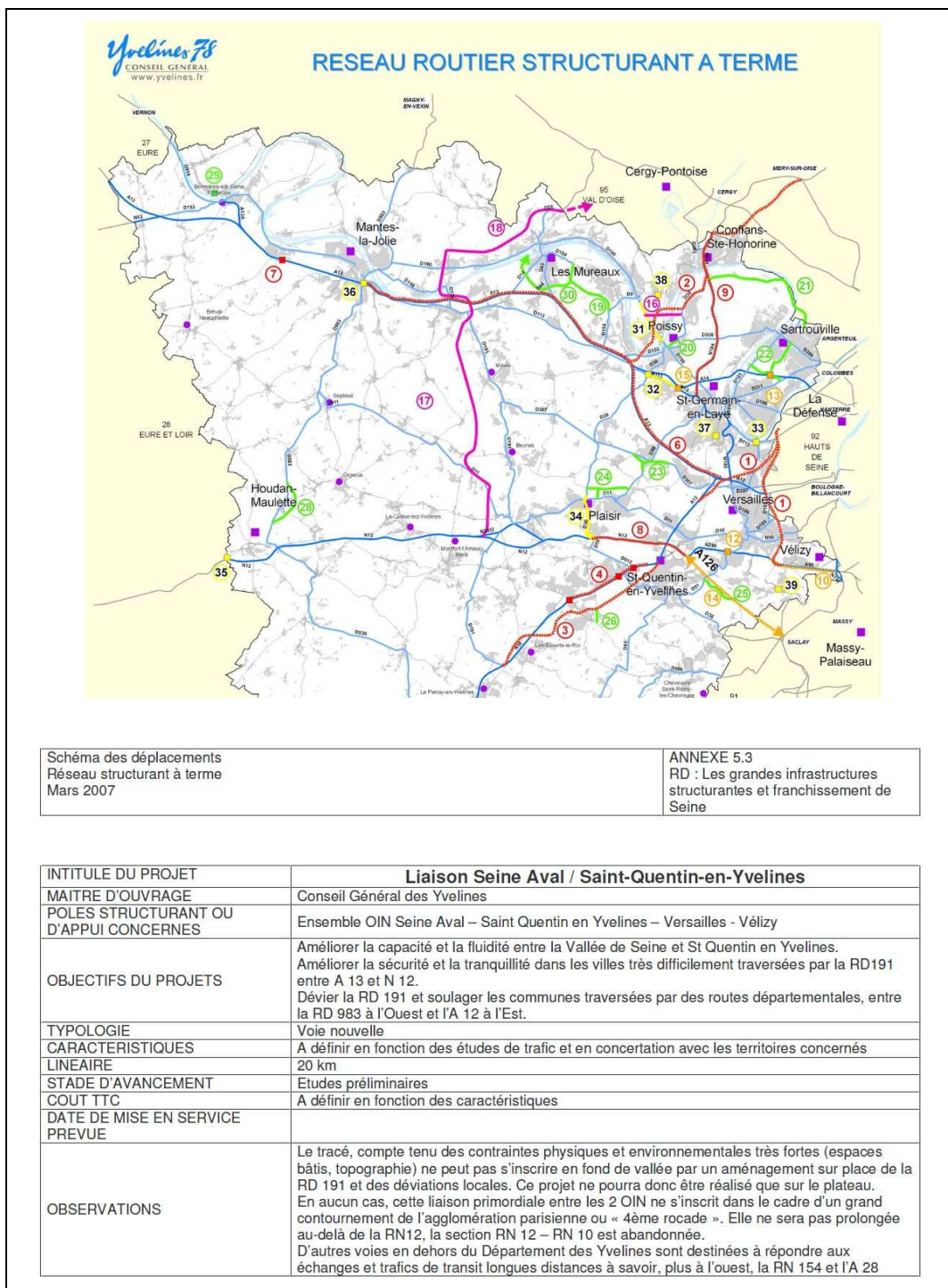
Si son utilité pouvait, ou peut encore, paraître évidente pour certains, depuis trente ans, le contexte socio-économique a changé. En effet, l'éveil des consciences à la nécessité de préserver notre environnement, l'émergence du réchauffement climatique, le renchérissement des matières premières doivent modifier significativement les solutions apportées pendant les « 30 Glorieuses ». Pendant cette période, dominait l'idée que la croissance ne connaîtrait pas de limite et pourrait se faire, sans porter atteinte aux conditions de vie fondamentales attendues des citoyens. C'est pourquoi Sauvons les Yvelines s'est intéressé très tôt à ce dossier en s'attachant à en chercher les finalités réelles et à faire apparaître les enjeux sociétaux qui en découleraient (voire les contradictions par rapport aux déclarations et engagements pris au plus haut niveau de l'Etat dans le cadre notamment du « Développement Durable »).

A – LE PROJET TEL QU’IL NOUS EST PRESENTE

Depuis 2005/2006, ce projet est présenté comme un axe de délestage de la RD191, entre la N13(EPONE) et la N12 (JOUARS-PONTCHARTRAIN), permettant de « soulager » un certain nombre de villages « sinistrés » par la circulation routière à certaines heures de la journée.

Puis une autre justification est venue récemment étayer la démonstration, portée par le Conseil Général des Yvelines, afin de créer cet axe : réaliser une liaison entre les Opérations d’Intérêt National de « Seine Aval » et de « Saclay/Massy Palaiseau/St Quentin/Versailles ».

Aussi, le « Schéma Départemental d’Aménagement et de Développement Equilibré des Yvelines »(SDADEY), voté en mars 2007, intègre t’il cette infrastructure routière « lourde », axe rapide deux fois une voie tracé sur le plateau agricole, avec emprise deux fois deux voies (ci-dessous document extrait du Schéma de Déplacement voté par le Conseil Général des Yvelines - cf la pastille 17).



B- LE PROJET TEL QU'IL NOUS APPARAÎT

Un certain nombre d'éléments nous conduisent à douter de la réelle finalité de ce projet.

1°/ Les écrits du Préfet de Région

En Mai 2006, le Préfet de Région, dans le cadre de la révision du SDRIF, a produit le texte suivant:

« Liaison de la Vallée de la Mauldre (A13-RN12)

Inscrite au SDRIF de 1994, cette liaison constitue un élément de la « quatrième rocade », tangentielle routière située à l'ouest de l'Île de France. Cette dernière englobe dans son principe la liaison Mantes-Cergy au nord, entre l'A15 et l'A13, puis la liaison proprement dite de la vallée de la Mauldre, entre l'A13 et la RN12, se poursuit par un projet de liaison entre la RN12 et la RN10 pour aboutir au nord de Rambouillet... »

(extrait du document « Révision du SDRIF – Prescriptions relatives aux servitudes d'utilité publique, au PIG et aux OIN, et Eléments relatifs aux projets d'infrastructure relevant de la compétence de l'Etat - mai 2006 »)

Plus récemment (7 avril 2009), dans le cadre du renouvellement du classement du Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Préfet de Région a émis un avis défavorable à l'intégration des communes suivantes (Auteuil-le-Roi / Neauphle-le-Château / Neauphle-le-Vieux / St Germain de la Grange / Saulx-Marchais / Vicq), alors qu'elles avaient été intégrées dans le périmètre lors de la délibération de la Région en novembre 2008. Ces communes se voient exclues au prétexte que « ces communes sont isolées du reste du territoire par la RN12 qui crée une coupure paysagère et constitue un obstacle à la continuité écologique ».

Pourquoi celles là et non Jouars Pontchartrain, Méré, Galluis (communes coupées en deux par la N12) ou La Queue lez Yvelines (commune au Nord de la N12), sinon qu'elles ont la caractéristique de se situer toutes sur le trajet potentiel de l'axe rapide...

2°/ Les actions du Conseil Général

✓ Le dialogue mené par le Conseil Général fin 2008 - début 2009

Le Conseil Général a mandaté fin 2008 le cabinet SEDNA pour initialiser un dialogue avec les élus et les associations, démarche présentée comme une pré-concertation en vue d'organiser la future concertation... Mais, simultanément, le Président du Conseil Général recevait la profession agricole et lui présentait deux tracés, ce qui ne nous a pas semblé très cohérent.

Au dernier trimestre 2009, le Conseil Général a organisé, pour les élus puis pour les associations, des réunions de restitution des entretiens réalisés par le cabinet SEDNA et des études de modélisation de trafic. Une dernière réunion devait avoir lieu mi janvier pour les acteurs économiques, puis le Conseil Général des Yvelines a promis de transmettre à tous les données de leurs études au plus tard fin janvier.

✓ La non-réponse au problème initial : désengorger les villages

La seule réponse rapide au problème est de créer des contournements des communes. Or, à notre connaissance, aucune étude n'a été faite par le Conseil Général sur ce sujet, malgré les invitations des agriculteurs d'accompagner les équipes techniques du Conseil Général sur le terrain pour en étudier la faisabilité.

De plus, si l'axe rapide ne comporte ni entrée ni sortie entre Epône et la N12, cette infrastructure n'aura provoqué pour ces villages engorgés que la création d'ouvrages, imposée par le relief, qui défigureront l'environnement (notamment toboggan au dessus d'Epône?) et celle d'une nuisance aux portes de leur commune...

✓ La décision du Conseil Général de stopper le projet à la N12

L'apport par le nord d'un nouveau flux de véhicules impliquera l'embolie de la N12 - déjà très chargée aux heures de pointes - et celle du réseau local, et entraînera une diffusion d'un trafic lourd dans les communes situées de part et d'autre de N12. La réalisation du barreau N12/N10 étant actuellement politiquement très impopulaire, ce pourrait être la population « volontairement sinistrée par la décision du Conseil Général » qui la réclamerait à plus ou moins long terme.

✓ Le manque de sérieux quant à la prise en compte des servitudes de terrain

Ce sont les élus locaux qui ont informé :

- TRAPIL, société chargée de la gestion des oléoducs de kérosène « Le Havre-Paris » (au total, 9800 km d'oléoducs, surnommés les « Autoroutes du Pétrole », sont répartis sur toute la France et représentent des risques sécuritaires et environnementaux qui ne sont pas négligeables comme en témoigne l'accident dans les Bouches du Rhône le 7 août dernier) ;
- GDF, société qui exploite les puits de stockage et d'extraction du gaz de Beynes (c'est le second site français de stockage de gaz).

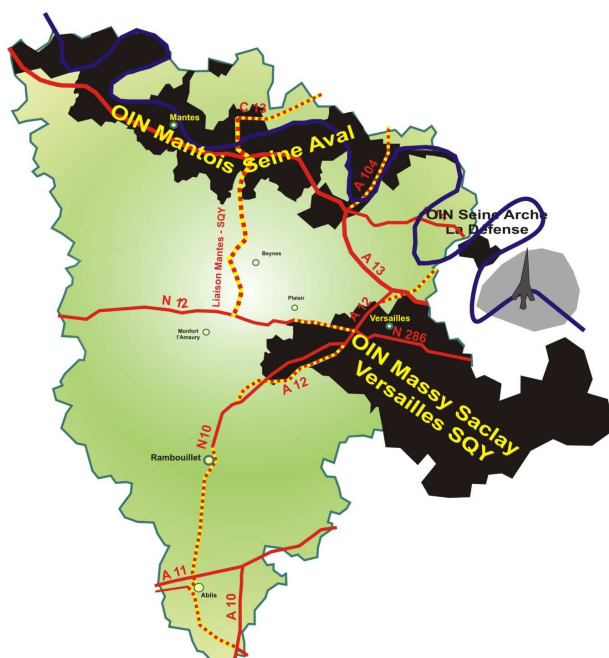
Jusqu'à mi 2008, ces deux entreprises ignoraient tout de la création de l'axe Mantes/St Quentin en Yvelines alors que le projet de tracé du Conseil Général passe à plusieurs reprises au dessus du pipeline enterré, et qu'il côtoie les puits de gaz.

✓ Le financement départemental d'un axe à vocation nationale

Cet axe ayant pour vocation de relier deux Opérations d'Intérêt National doit être financé par l'Etat et non le Département.

A noter que la somme nécessaire pour créer cette liaison, 300 millions d'euros (source : Conseil Général des Yvelines) permettrait d'acheter 30 trains flambants neufs...et développer ainsi les transports ferroviaires qui sont insuffisants.

3°/ L'utilité discutable de créer un nouvel axe pour relier l'OIN « Seine Aval » à l'OIN « St Quentin - Massy Palaiseau-Versailles »



Force est de constater que le chemin le plus court entre ces deux OIN ...est l'A13 (dont l'emprise permettrait un élargissement si nécessaire) et non le chemin « Liaison sur le plateau jusqu'à la N12 ».

De plus, le trafic engendré par les échanges entre ces deux OIN ne peut pas être beaucoup plus important qu'actuellement au vu de leurs missions très différentes:

- l'OIN Seine Aval a une vocation de développement industriel, tournée vers la Normandie et le Havre Port 2000 ;
- l'OIN « Massy-Saclay-Versailles-St Quentin en Yvelines a une ambition de « cluster scientifique », pôle de développement de la recherche, des universités et des technologies de pointe.

C- COLLECTIF « SAUVONS LES YVELINES » : QUI SOMMES-NOUS ? QUE REFUSONS-NOUS ? QUE PROPOSONS-NOUS ?

1°/ Qui sommes nous ?

« Sauvons les Yvelines » est un Collectif type association loi 1901, apolitique, dont l'objet est la défense du patrimoine et de l'environnement des Yvelines.

Enregistré en Sous Préfecture de Mantes la Jolie sous le n°0781008189 le 6 juin 2006, S.L.Y. a la particularité de regrouper des élus, des représentants du monde agricole, des associations et des citoyens à titre individuel.

Son conseil d'administration est constitué des membres suivants :

Philippe HEURTEVENT	Président	Maire d'Auteuil le Roi
Marc REMOND	Vice-Président	Administrateur d'I.D.F.E.* Membre du C.E.S.R. * d'Ile de France Commune des Mesnuls
Jean-Noël ROINSARD	Vice-Président	Président de la Coordination Rurale Ile de France Membre de la Chambre d'Agriculture d'Ile de France Conseiller de 1989 à 2003, Maire adjoint de 2003 à 2008 Commune de Montainville
Dominique DUVAL	Secrétaire Générale	Présidente du Collectif J.A.D.E. * Présidente d'E.M.A. * Commune de Montfort l'Amaury
Liliane CHAUVIN	Secrétaire	Maire adjointe de 1995 à 2008 Commune d'Aulnay sur Mauldre
Françoise CRÉMET	Trésorière	Conseillère municipale de 2001 à 2008 Commune de Saulx Marchais
Christian IMBAULT	Trésorier adjoint	Commune de Flexanville
Rémi BOURGEOLET	Administrateur	Conseiller municipal Commune de Beynes
Anne CAZIN	Administrateur	Conseillère municipale de 1995 à 2008 Commune de Montainville
Denis GARDERA	Administrateur	Maire de Saulx Marchais
Carole GILBERT	Administrateur	Conseillère municipale Secrétaire de l'association B.V.N.L.V. * Commune de Neauphle le Vieux
Pascale OGER	Administrateur	Maire de 2003 à 2008 Commune de Montainville
Pierre SOUIN	Administrateur	Maire de Marcq
Nicole VIGEY	Administrateur	Présidente de l'association E.P.A.R.C.H.E.* Commune d'Auteuil le Roi

* I.D.F.E. : Ile De France Environnement

C.E.S.R. : Conseil Economique et Social Régional

J.A.D.E. : Jonction d'Associations de Défense de l'Environnement du Canton de Montfort l'Amaury et ses environs

E.M.A. : Environnement à Montfort l'Amaury

B.V.N.L.V. : Bien Vivre à Neauphle Le Vieux

E.P.A.R.C.H.E. : Etudes, Protection à Auteuil-le-Roi du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'Environnement

A noter qu'un certain nombre des administrateurs de Sauvons les Yvelines sont également membres d'autres collectifs comme l'Union des Amis du Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Flins sans Circuit de F1 pour un développement harmonieux de la Vallée de la Seine, France Nature Environnement, Europa Nostra...

Depuis sa création, l'association agit :

- auprès de la population (campagnes de distribution de tracts – réunions publiques)
- auprès des élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux (courriers- rendez vous)
- auprès des medias (communiqués et conférences de presse – manifestations)

Elle compte aujourd'hui plus de 1300 adhérents dont des communes et des associations de protection de l'environnement.

2°/ Que refusons nous ?

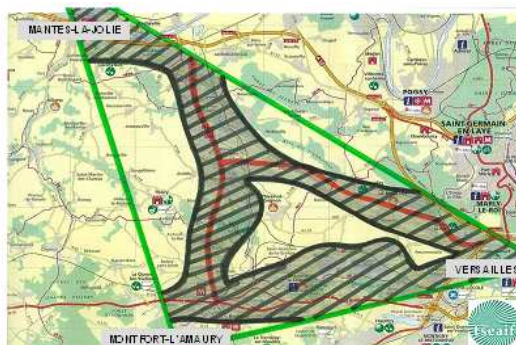
Sauvons les Yvelines s'oppose à la création de l'axe rapide « Mantes-St Quentin en Yvelines ».

En effet :

- les axes routiers appellent toujours plus de trafic : cet axe rapide drainera un trafic national, voire transeuropéen ;
- l'espace contenu entre deux « cercles concentriques » (voir schéma p.6), en Région Parisienne, fait inexorablement l'objet d'une urbanisation incontrôlée;
- la réalisation de cet axe entraînera la disparition de l'agriculture (« Triangle Vert des Yvelines ») par un démembrement des espaces agricoles ;



dans quelques décennies →



- la capacité à accueillir tout ce trafic (gabarit autoroutier à terme) **entraînera une aggravation des pollutions (pollution de l'air et de l'eau, pollution sonore...)** et une **asphyxie de Paris**, avec des **conséquences graves pour la santé des citoyens** ; ce « Triangle vert » se trouve sous les vents d'Ouest qui « aèrent » Paris (il est établi par Airparif que la pollution est maximale à Paris sous vents d'est, l'est de Paris étant très urbanisé) ;

3°/ Que proposons nous ?

1. Le développement des transports en commun en modernisant la liaison ferroviaire Mantes-St Quentin en Yvelines-Versailles par la Vallée de la Mauldre (il n'y a aucune expropriation à faire....elle existe !!), et développer le transport collectif routier et le covoiturage.

2. L'orientation du transport vers le ferroutage et le fluvial sur un plan régional et national : les poids lourds chargés sur les trains et les bateaux ne satureront plus les axes routiers et ne pollueront plus.

3. Le réaménagement si nécessaire des infrastructures existantes :

➤ A13/A12

[A13/autoroute dite « de Normandie » / Porte d'Auteuil – Rouen - Le Havre]

[A12/de A13 (Triangle de Rocquencourt) à Montigny le Bretonneux (N 10)]

➤ RN 154 (dite "Route des cathédrales" ou "du blé")

[A13 sortie Louviers-Evreux (N13)-Dreux (N12)-Chartres (N10/A11)-Orléans(A10/A71/N20)]

➤ RD 30

[Poissy (N 13) - Feucherolles (N 307) - Plaisir]

➤ RD 983

[Mantes (A 13/N 13) – Houdan (N 12) - Chartres (N 10/A 11)]

➤ RD 191

[A13- Epone - Jouars Pontchartrain (N 12) - Les Essarts le Roi (N 10) puis de Rambouillet-Ablis (N 10/A 11) vers A 10 (sortie Allainville) - Etampes(N 20)]

en privilégiant les contournements locaux des villages (à problème local, solution locale).

4. Le respect des directives du Grenelle de l'Environnement, et celles du chef de l'Etat qui a précisé qu'il ne fallait plus créer de nouvelles structures autoroutières en Région Parisienne.

5. La valorisation de l'agriculture de proximité, activité « stratégique » pour les générations futures franciliennes et rempart contre l'urbanisation.

6. La maîtrise de l'urbanisation pour aller vers une véritable volonté de décentralisation.

7. La protection de notre patrimoine rural, source de vie pour les générations futures.

Enfin, respectons la démocratie !

24 communes se sont positionnées Contre le projet sous la houlette de leurs maires qui portent la confiance de leurs administrés.

- Andelu
- Aulnay sur Mauldre
- Auteuil le Roi
- Bazoches sur Guyonne
- Chavenay
- Crespières
- Davron
- Grosrouvre
- Herbeville
- Jouars Pontchartrain
- Les Mesnuls
- Mareil le Guyon
- Marcq
- Méré
- Montainville
- Neauphle le Château
- Neauphle le Vieux
- St Germain de la Grange
- Saint Rémy l' Honoré
- Saulx Marchais
- Thiverval Grignon
- Vicq
- Villiers le Mahieu
- Villiers St Frédéric



Versailles, mai 2009